

*Pétrole et gaz du Canada—Loi*

partager avec le reste du Canada en produisant de l'énergie pour un pays qui en a grand besoin et qui, grâce à de bonnes politiques, pourrait devenir indépendant sur ce chapitre et le sera certainement un jour.

Dans une lettre qu'il adressait à un membre de l'Assemblée législative de Terre-Neuve, qui a paru dans les journaux le 6 juillet, le premier ministre réaffirme la position énoncée dans le document en ces termes:

Nous avons toujours été d'avis que les ressources sous-marines appartiennent au gouvernement fédéral et relèvent de sa compétence, et que si les gouvernements provinciaux ne sont pas d'accord, la question devrait être portée devant la Cour suprême.

En dépit de nos vœux sur la question de la propriété, nous sommes impatients de faire avancer l'exploitation de ces ressources en étroite coopération avec les provinces côtières. Même si du point de vue du gouvernement ces ressources appartiennent à tous les Canadiens, nous reconnaissons les débouchés et les problèmes spéciaux que leur exploitation va créer pour les provinces qui en sont le plus près.

Je vois une lueur d'espoir dans ce dernier paragraphe de la lettre. La porte s'entrouve. Je ne voudrais pas exagérer, mais je crois qu'il faut revenir à cette souplesse, à cet esprit de conciliation qui a caractérisé les rapports entre les gouvernements provinciaux et fédéral, si nous voulons régler la question de façon rapide et satisfaisante. C'est par des concessions réciproques que nous parviendrons à nous entendre.

Je ne crois pas exagérer en constatant à la lecture de ce paragraphe que le premier ministre fédéral semble avoir pris soudain conscience de ce que le gouvernement de Terre-Neuve a sans cesse cherché à exprimer, à savoir que nous devons contrôler le rythme du développement et de l'exploitation; nous devons être à même de protéger les intérêts et les aspirations de notre population, ainsi que la trame sociale, économique et culturelle de notre province. Il y a en outre la question très délicate de l'environnement de la ressource halieutique, car il faut reconnaître qu'il s'agit d'une ressource renouvelable. Pour peu qu'elle soit gérée habilement, elle ne s'épuisera jamais. C'est, bien sûr, une ressource limitée, mais dont les réserves seraient considérables.

Je suis fermement convaincu, monsieur l'Orateur, que le moment est venu de conclure un accord. Je tiens à faire observer au député qui siège en face et qui est chargé des relations avec les provinces en matière d'énergie, que son intransigeance ne le mènera nulle part. Vous n'arriverez à rien avec les provinces en recourant aux insultes ou à la condescendance, en refusant de leur reconnaître leurs droits et leurs aspirations légitimes dans le système de gouvernement à deux niveaux que nous avons au pays. Vous n'arriverez à rien si vous ne savez pas tenir compte de leur susceptibilité à l'égard des compétences propres que leur attribue la constitution actuelle. A preuve les résultats obtenus jusqu'ici par le ministre dans ses rapports avec elles.

Je répète, monsieur l'Orateur, qu'il y a d'autres points également importants de ce bill dont il va falloir s'occuper à l'étape du rapport ou à la troisième lecture. Il y a d'abord le côté écologique. Et par exemple, la question d'une importante éruption, avec les dégâts qu'elle entraînerait pour nos ressources halieutiques, nos stocks de poissons de fond du plateau continental. Ce qui est en cause, ce sont les lieux de pêche les plus prolifiques du monde. Nous savons ce qui est arrivé dans le golfe du Mexique où l'on n'avait rien prévu, et j'espère que nous en aurons tiré des leçons. Je le sais: quand j'ai été chargé des pêches, j'ai délégué des observateurs là-bas pour voir ce

qu'ils faisaient pour minimiser les conséquences écologiques de cette gigantesque éruption.

Dans le peu de temps qui me reste, j'aimerais réaffirmer la position que nous avons adoptée lorsque nous étions au gouvernement, et qui a été délibérément déformée à maintes reprises. Je tiens à exposer la position que nous avons énoncée à l'égard des ressources sous-marines par la lettre du 14 septembre 1979 adressée par le premier ministre au premier ministre terre-neuvien. Cette lettre exposait les quatre principes qui suivent:

(1) Les ressources minérales canadiennes du plateau continental appartiennent à la province de Terre-Neuve.

● (1540)

C'est un principe important, car le premier ministre de Terre-Neuve a déclaré—et je suis d'accord avec lui—que chaque député de l'Assemblée législative de Terre-Neuve convenait avec lui que le droit de propriété permet de régler le taux d'expansion et d'exploitation. Voilà pourquoi il est d'importance primordiale. Ce droit de propriété ne signifie pas qu'on accaparerait tout pour soi sans partager avec le Canada. Ce droit de propriété comporte la gestion des ressources. Ce droit de propriété permet de dire aux compagnies pétrolières: «Tel sera le taux d'expansion et le taux d'exploitation fondés sur des facteurs socio-économiques de la région.» La lettre se poursuivait ainsi:

(2) Ce droit de propriété et cette juridiction législative seront compatibles, tout en y étant assujettis, avec le partage de la compétence législative entre le Parlement et les assemblées législatives provinciales en vertu de la constitution canadienne.

Cet aspect est important également, car il reconnaît le rôle prédominant et capital que joue le gouvernement du Canada dans la protection du milieu, et le fait que la loi sur les pêcheries limite l'exploitation des ressources dans la mesure où l'environnement entre en jeu. C'est la loi du pays. Ni ce désaccord, ni la loi sur les terres du Canada ne peuvent y rien changer. Cela demeure une réalité irréfutable qu'il aurait fallu reconnaître même si les gouvernements provinciaux avaient accepté l'accord que nous leur avons proposé. Le premier ministre ajoutait également les points suivants:

(3) Le gouvernement canadien conserverait sa compétence législative dans certains domaines comme l'environnement, le transport maritime, etc.

(4) Ces principes seraient confirmés par la signature d'un accord entre les deux paliers de gouvernement et par l'adoption des mesures législatives et des modifications constitutionnelles voulues.

Voilà donc ce que nous avons proposé. Notre projet était clair, simple et destiné à satisfaire les préoccupations légitimes de Terre-Neuve en ce qui concerne ce milieu bien fragile, ainsi que son désir légitime également de protéger ce milieu et les ressources renouvelables qu'il produit, non seulement pour nous mais pour le monde entier.

Terre-Neuve est la province la plus pauvre du Canada. Le revenu moyen n'y correspond qu'à 53.6 p. 100 de celui des autres Canadiens. Le taux de chômage ne cesse d'y augmenter. Nous n'avons, à Terre-Neuve, aucune raison de nous réjouir des dernières statistiques sur le chômage, car bien que le taux de chômage ait légèrement diminué dans toutes les autres provinces, il a augmenté à Terre-Neuve. Comme les prestations d'assurance-chômage représentent un douzième de tous les revenus personnels à Terre-Neuve, alors qu'elles ne correspondent qu'à un quarantième des revenus dans le reste du Canada, il est facile de comprendre l'importance pour nous de ce projet. Il s'agit pour nous d'une question de la plus grande